

PROCES VERBAL

SEANCE DU 13 juin 2025

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles.

Ordre du jour :

Finances :

1. Modification du budget principal – Changement d'article à la demande du trésor public
2. Décision modificative n° 1-2025
3. Ouverture compte à terme
4. Vente Cosyn – Frais d'acquisition

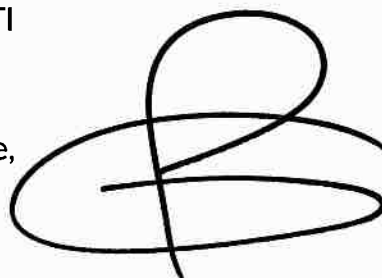
Affaires courantes :

5. Convention AEJ – Saint-Rémy-En-Rollat
6. Approbation convention bibliothèque départemental et collectivité territoriale
7. Contrat reconquête des Centres Villes et Centres Bourgs – Avenant 4
8. Dispositif barnum proposée par la Région
9. Convention ALSH – Saint-Germain-Des-Fossés

Personnel :

10. Convention mise à disposition – Directeur du CTI

Le 18 juin 2025 Le Maire,



PROCÈS-VERBAL

Le treize juin deux mille vingt-cinq, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre-TRAVICHON Daniel-POTIER Nathalie – MOUSSERIN Jean-Luc - LEROUX Richard- CARTON Nadine - LONJOU Stéphanie - VIVIER Nathalie- THOMASSET Christiane – HENRY Elisabeth –CHAZETTE Michel - BAUDIS Françoise, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : SIFFER Maxence - MAGNIN Guillaume ayant donné pouvoir à THOMASSET Christiane

Secrétaire de séance : LONJOU Stéphanie

Monsieur le Maire, demande le rajout de deux questions diverses :

- Modification du tableau des effectifs
- Dispositif capture chats errants et campagne de stérilisation.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1. Modification du budget principal – Changement d'article à la demande du trésor public

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents décide le changement d'article ci-dessous (en rouge) :

Nature - Fonction - Numéro d'opération	Montant	Spécialisé	Libellé
1313 - - 012025 1323	9.021,81	Non	Travaux de voirie 2025
13141 - - 012025 13241	10.525,46	Non	Travaux de voirie 2025
13141 - - 022025 13241	569,47	Non	Signalisation routière 2025
13141 - - 032025 13241	819,00	Non	Drapeaux pour défilés

2. Décision modificative n° 1-2025

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents, décide d'alimenter l'article 2041481

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041481 (204) : Biens mobiliers, matériel e	13 728,67	021 (021) : Virement de la section de fonct	13 728,67
	13 728,67		13 728,67

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	13 728,67		
615221 (011) : Bâtiments publics	-13 728,67		
	0,00		
Total Dépenses	13 728,67	Total Recettes	13 728,67

3. Ouverture compte à terme

Loi de finances pour 2004 (n°2003-1311 du 30 décembre 2003) prévoyant la possibilité pour une Collectivité territoriale de placer une partie de ses fonds sur des comptes à terme sous quelques conditions :

- de libéralités, de dons et de legs,
- de l'aliénation d'éléments de son patrimoine (ventes immobilières ou foncières),
- d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de sa volonté,
- de recettes exceptionnelles, dans l'attente de leur réemploi (indemnités d'assurance, sommes perçues à l'occasion d'un litige, recettes provenant de ventes de biens tirés de l'exploitation du domaine réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques.),

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents, décide d'ouvrir un compte à terme pour placer 31 000 € (vente d'un bien immobilier), placement pour 12 mois, reconductible 12 mois.

4. Vente Cosyn - Frais d'acquisition

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents, décide rembourser aux « Consorts COSYN » des frais d'attestation immobilière d'un montant de 296.68€ et décide d'alimenter l'article 2111 par décision modificative.

Objets : DM n°2-2025

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (21) : Terrains nus	296,68	021 (021) : Virement de la section de fonct	296,68
	296,68		296,68

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	296,68		
615221 (011) : Bâtiments publics	-296,68		
	0,00		
Total Dépenses	296,68	Total Recettes	296,68

5. Convention AEJ – Saint-Rémy-En-Rollat

Après lecture de la convention proposée par l'AEJ, le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents, décide, de reconduire la convention pour un an à compter du 1er janvier 2025 et d'approuver le montant de 1 247.67 €

6. Approbation convention bibliothèque départemental et collectivité territoriale

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les termes de la convention proposée par le département de l'allier.

7. Contrat reconquête des Centres Villes et Centres Bourgs – Avenant 4

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents, décide, d'approuver les montants ci-dessous :

Année	Dépenses	Orientations	Montant CMT	Financement prévisionnel											
				Département		Etat		Région		Intercommunalité		Commune		Aillier Habitat	
				Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Reste à charge	Taux	Reste à charge	Taux
2022	Travaux à l'église	Cadre de Vie	115 190,01	34 196,00	29,69%	44 608,00	38,73%	34 746,00	30,16%			1 640,01	1,42%		
	Construction de 3 logements par Aillier Habitat	Logement	448 455,75	60 000,00	13,38%	5 000,00	1,11%			4 000,00	0,89%			379 455,75	84,61%
TOTAL 2022			563 645,76	94 196,00	16,71%	49 608,00	8,80%	34 746,00	6,16%	4 000,00	0,71%			379 455,75	67,32%
2023	Aménagement d'un espace public route de Lapalisse	Cadre de Vie	10 403,32	5 201,66	50,00%					1 839,85	17,69%	3 361,81	32,31%		
	Rénovation d'un local communal en local partagé (tenue à la personne, association...)	Vitalité	101 141,15	60 684,69	60,00%					20 000,00	19,77%	20 456,46	20,23%		
TOTAL 2023			111 544,47	65 886,35	59,07%					21 839,85	19,58%	23 818,27	21,35%		
2024	Électrification des cloches de l'église	Cadre de Vie	6 318,00	3 159,00	50,00%					1 263,60	20,00%	1 895,40	30,00%		
			6 318,00	3 159,00	50,00%					1 263,60	20,00%	1 895,40	30,00%		
TOTAL 2024			6 318,00	3 159,00	50,00%					1 263,60	20,00%	1 895,40	30,00%		
TOTAL GENERAL			681 508,23	163 241,35	23,95%	49 608,00	7,28%	34 746,00	5,10%	27 103,45	3,98%	25 713,67	3,77%	379 455,75	55,68%

8. Dispositif barnum proposée par la Région

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents, décide, d'opter pour le dispositif mis en place par la Région soit :

- 1 Barnum (3mx3m) par commune de moins de 2 500 Habitants

9. Convention ALSH – Saint-Germain-Des-Fossés

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents, décide, d'adopter la prorogation de la convention ALSH jusqu'en août 2026.

10. Convention mise à disposition – Directeur du CTI

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents, décide, d'adopter la convention de mise à disposition du directeur du Centre Technique Intercommunal Nord Agglomération.

11. Mise à jour du tableau des effectifs

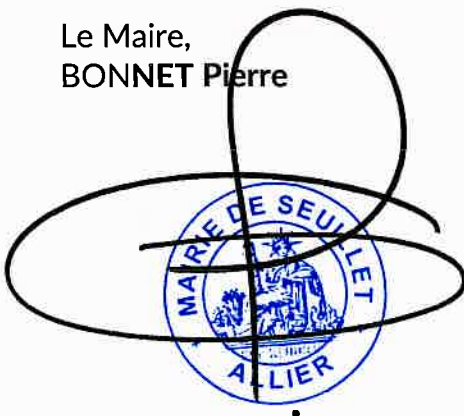
Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents, décide, d'ajouter un poste d'agent technique titulaire.

12. Dispositif capture chat errants et campagne de stérilisation

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents, décide, de mettre en place une convention avec le vétérinaire VET-HOME (Lapalisse) pour la capture de chats errants et la stérilisation.

Élisabeth HENRY demande à la fin de la réunion une précision sur la commande de drapeaux de pavoisement fait par la commune, Monsieur le Maire lui répond que la commune à commander des drapeaux pour renouveler les drapeaux des monuments de la commune.

Le Maire,
BONNET Pierre



Le secrétaire de séance,
LONJOU Stéphanie